



COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 07/11/2017

(PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR DE 2EME CLASSE : ANNEE 2018)

PREMIERE CONVOCATION : Demande de congé formation par un agent de catégorie B

Le quorum est atteint

Un contrôleur affecté au SPFE de Privas depuis le 1^{er} septembre 2017 a demandé un congé formation d'anglais fractionné du 01/12/2017 au 30/11/2018.

Le congé formation demandé a été accordé par le Directeur mais différé au 01/09/2018. Le SPFE de Privas où est affecté cet agent fait l'objet d'une réorganisation par intégration de la mission d'enregistrement des SIE de Tournon et de Privas. Le Directeur souhaite la mobilisation de tous les personnels et par conséquent diffère le démarrage de cette formation au 01/09/2018.

Vote : décision de report : les 3 OS se sont abstenues.

DEUXIEME CONVOCATION : PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR DES FINANCES PUBLIQUES

Le quorum est atteint

Deux déclarations liminaires sont lues, la 1ère par la CGT Finances Publiques et la 2de par Solidaires Finances Publiques.

La CGT dénonce ce mode de sélection. En plus du concours, voie de recrutement privilégiée, elle revendique une autre voie de promotion que la liste d'aptitude comme un réel examen professionnel basé sur l'évaluation des connaissances acquises dans l'exercice des missions. Elle demande un vote global.

Solidaires rejoint en partie la CGT.

FO ne lit pas de déclaration liminaire, mais intervient oralement. Il signale qu'il est pour la liste d'aptitude notamment pour les collègues en fin de carrière. Il demande un vote individuel.

M GRANGERET(président de la CAPL) ne peut pas répondre à certains points abordés dans les déclarations liminaires qui pour elle sont du ressort national et relèvent du contexte économique et social. La liste d'aptitude et une voie complémentaire à la voie des concours et examens professionnels.

I - APPROBATION DU PV DU 22 NOVEMBRE 2016(Promotion par liste d'aptitude au grade de contrôleur 2ème classe-année 2018)

Vote : CGT : pour
FO et SOLIDIARES : abstention

II APROBATION DU PV DU 13 JUILLET 2017 (Mouvement local des agents de catégorie B au 01/09/2017)

Approuvé à l'unanimité

II – PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR 2EME CLASSE : ANNEE 2018

M BLUTEAU présente la sélection pour faire prendre en compte les évaluations.

Une réunion collective s'est tenue. Chaque candidat peut solliciter un entretien individuel pour présenter son parcours et obtenir des informations qu'il n'aurait pas obtenu lors de la réunion collective. Sur 15 candidats (8 de la filière fiscale et 7 de la gestion publique) ont postulé. Aucun a sollicité l'entretien individuel.

Certaines conditions sont retenues : le dossier doit être excellent, aucune réserve dans l'appréciation, , la notation n'est pas le seul critère retenu, comportement et qualité de l'agent, parcours professionnel, mobilité géographique,,,.

Sur les 15 agents postulants, 7 avaient déjà déposé leur candidature en 2016.

M GRANGERET propose pour la sélection 2018(15 agents) :

- 3 dossiers excellents .
- 3 dossiers très bons
- 9 dossiers à revoir

Le Directeur demande à rajouter un quatrième dossier excellent au motif d'une éventuelle défection.

Seuls les excellents remontent à l'organisation centrale.

Monsieur GRANGERET demande un vote individuel (agent par agent).

Vote :

- CGT : refus de vote (la CGT dans sa déclaration liminaire a demandé un vote global et non un vote individuel)
- Solidaires : contre (ne veut pas participer pas au classement)
- FO : pour (pas de souci pour classer les agents)